

La solidarité républicaine à l'épreuve des diversités

-Colloque de l'Institut Montparnasse, le 9 février 2012-

Michel Wieviorka a d'emblée placé son analyse sous le thème de l'universalisme et du relativisme. La solidarité est née en tant que discours construit, en tant qu'*idéologie*, à la fin du XIX^{ème} siècle : elle implique alors une représentation nouvelle du lien social et politique, qui débouche sur une transformation en profondeur des modes de gestion du social et des formes d'intervention publique.

Le solidarisme est alors le moyen d'enraciner la République, en la dotant d'une légitimité nouvelle. L'éclosion du thème de la solidarité a été favorisée par un certain terreau culturel, philanthropique" ou "humaniste", par opposition à la conception chrétienne traditionnelle de la "charité".

A partir de la fin des années 70 l'idéologie solidariste a connu un essoufflement du fait de la poussée d'individualisme associée aux difficultés de financer l'Etat Providence. Les situations de précarité et d'exclusion font naître la perception d'une société duale. Cela ne signifie pas que l'idée de solidarité ait été pour autant abandonnée : la solidarité reste, tout au contraire, dans les sociétés contemporaines, une référence incontournable, dont dépend le bien-fondé de l'ordre social et politique.¹ Michel Wieviorka, propose de revisiter cette vision politique sous l'angle des enjeux sociaux et des enjeux culturels.

En cette période de crise, il est utile pour notre société d'interroger le sens de la solidarité.

« Le plus souvent, la solidarité, et donc l'unité du corps social, sont abordées ou bien sous l'angle social et économique, avec le souci de penser la justice sociale et l'action contre les inégalités, ou bien sous l'angle culturel, avec le souci de réfléchir à la reconnaissance ou au respect des particularismes identitaires »

Le colloque pose la double question de la solidarité sociale et économique d'une part, et d'autre part culturelle au travers d'une mise en perspective des enjeux juridiques et culturels, du traitement du communautarisme et des revendications « minoritaires », des expériences historiques d'autres pays.

- Diversités, Discriminations

Associé aux trente glorieuses, notre modèle social en référence au travail salarié s'effrite. « Nous n'en finissons pas de sortir des trente glorieuses » imprégnées du progrès, de la croissance, de la confiance. Des changements sociaux et culturels s'expriment au travers d'un double mouvement contradictoire de changement d'espaces : la mondialisation et la création de ghettos.

¹ La solidarité : un sentiment républicain ? - 204 pages, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie Editions PUF

Dans une société ethno-centrée, le modèle de l'Etat Nation ne sait pas éviter les replis identitaires. Sortir de l'ethno-centrisme qui caractérise notre société est un défi.

A la fin des années 60, l'apparition d'identités particulières (régionalismes, féminisme, communautés religieuses, immigrées, homosexuelles) conduit à la remise en cause des institutions. « Ces particularismes se saisissent de l'Histoire et interrogent l'Etat, la République, la Nation ». « L'écologie pénètre le débat public sous la forme d'un nouvel enjeu culturel, dans une perspective planétaire qui dépasse l'Etat-Nation ».

Le modèle français d'intégration est mis en difficulté. Faut-il aborder ces questions nouvelles en dissociant ou en associant les enjeux culturels et les enjeux sociaux ? En les associant, car pour Michel Wieviorka « la diversité n'est pas une diversion par rapport aux questions sociales ».

Faut-il vraiment lutter contre les discriminations ?

Louis-Georges Tin, président du CRAN, ose cette question. Pour lui la réponse est sans appel, il n'est pas de « majorité » qui serait interpellée par la discrimination de quelques « minorités » car « tout le monde est discriminable ». L'humiliation sociale est une réalité partagée, une réalité systémique qui commence à l'école inégalitaire. Les questions sociétales se distinguent des questions sociales. Il y a d'un côté l'enjeu de la reconnaissance, de l'autre celui de la redistribution. La discrimination a un coût humain évident, mais elle a également un coût économique (« la marginalisation des femmes par exemple »). A l'accusation de « communautarisme » identitaire ou particulariste, L.G Tin répond que « tout le monde est communautariste » : c'est un argument de légitimité sociale opposé à « l'autre », une préoccupation de l'élite sociale, qui vise à légitimer son pouvoir. Alors que « toutes les communautés demandent l'égalité ».

La lutte contre la discrimination peut être un élément des politiques publiques mais elle ne découle pas des principes de l'égalité républicaine. « La République ce n'est pas l'affirmation de l'égalité, mais la création de l'égalité ; et donc l'obligation de produire les moyens d'y parvenir ».

- Différences, solidarité républicaine

Stéphane Dufoix, Anne Marie Le Pourhiet, Rokhaya Diallo, entament le débat entre les valeurs universelles, les interdits et les obligations.

Stéphane Dufoix interroge : « le droit à la différence est-ce le déclin de l'universalisme » ? « Entre l'indifférence aux différences et la reconnaissance des différences, quel doit être le modèle français » ? Quel projet commun ?

Anne Marie Le Pourhiet rappelle que la notion de solidarité n'a pas de traduction juridique. On a pensé un temps remplacer la fraternité par la solidarité dans le triptyque républicain. Le courant solidariste inspire les « droits-créances » dans le préambule de la Constitution. L'égalité des droits est liée à la liberté dès la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789. Or, peu à peu la laïcité qui est un principe d'égalité est devenu pour certains un principe d'interdiction. L'égalité juridique des citoyens prohibe la notion même de droits attachés à des groupes. La Constitution ne reconnaît que le citoyen, sans aucune distinction caractéristique ou spécifique. Mais plusieurs jurisprudences et révisions constitutionnelles (droits distinctifs ou autonomies territoriales pour des collectivités d'outre mer) sont « un contournement des principes républicains ». Des dispositions encourageant la réduction des

inégalités hommes/femmes créent des distinctions (fussent-elles « positives ») étrangères à l'égalité entre les citoyens.

Pour **Rokhaya Diallo**, l'universalisme républicain, comme l'intégration républicaine, ne sont que théoriques. Le fait minoritaire est une réalité et les minoritaires subissent des discriminations. Il ne faut pas confondre l'appartenance à des communautés minoritaires et le communautarisme, de même qu'il ne faut pas assimiler les communautés à un séparatisme. Ne devrait-on pas aussi parler de communautarisme des beaux quartiers et des élites dirigeantes ? Les appartenances minoritaires ne sont pas un signe de repli ou de sécession, mais une revendication d'intégration. La laïcité, principe républicain essentiel, est le prétexte d'interdictions discriminantes frappant les signes extérieurs de pratique religieuse. Par les revendications minoritaires, il ne faut pas craindre de « bousculer l'histoire ». Comme le disait Aimé Césaire « l'heure du nous-mêmes a sonné ».

- **Multiculturalismes, politiques publiques, République**

Han Entzinger décrit les Pays Bas comme une société multiculturelle qui a adopté un objectif d'assimilation en préservant l'identité culturelle. La pratique administrative identifie et recense statistiquement les « allochtones » en distinguant parmi eux les occidentaux des non occidentaux (turcs, marocains, surinamiens). Et ceci jusqu'à la deuxième génération. Les communautés sont juxtaposées (religieuses, socialistes, libérales). Il s'agit d'un « modèle social compartimenté ». Les situations sont statistiquement figées. On assiste à un certain durcissement des politiques publiques avec le surgissement de la question religieuse.

Nilüfer Göle définit le multiculturalisme comme « l'organisation des différences » alors que la laïcité est « indifférente aux différences ». L'espace public est le lieu de confrontation mais aussi de lien commun. Dans l'espace public se noue et se dénoue le lien entre les citoyens, qu'ils soient « allochtones ou autochtones ». Nous assistons à des émergences sociales nouvelles que les politiques publiques méconnaissent et dont la citoyenneté n'est pas reconnue. Il est nécessaire de (re)définir l'espace public, les limites (par rapport à la sphère privée), les conditions d'un égal accès. Il faut se réapproprier la laïcité sur la base d'une telle redéfinition de l'espace public. La laïcité peut, selon les pratiques, être inclusive ou exclusive. Trois débats surgissent actuellement : la laïcité, l'identité nationale, les civilisations. Quand la communauté nationale est pleinement identitaire elle devient citoyenneté.

Hervé Le Bras rappelle que l'unité et l'identité de la France se sont constituées à partir d'une grande diversité de populations. On a pu parler de « la violence unificatrice de la France ». Notre société est confrontée à deux problèmes majeurs : la panne de l'ascenseur social et la « revanche sociale ». C'est dans ce cadre d'avenir incertain que les marqueurs de notre société évoluent. L'Europe et la France en particulier ne sont pas des terres de forte immigration pourtant l'immigration alimente des peurs socialement dangereuses. L'élaboration de statistiques ethniques est une nécessité pour démentir les idées reçues et mieux comprendre les changements en cours.

Il n'est pas de conclusion à un tel colloque, mais les derniers mots ont été pour souligner la capacité d'expression et de dialogue des différences lorsqu'elles sont solidement fondées et argumentées. S'il faut entendre et reconnaître les diversités, il est nécessaire aussi de faire émerger le projet commun, celui qui donne sens à notre unité. Car, plus que jamais « l'heure de nous ensemble a sonné ». La construction d'un XXI siècle solidaire reste un défi.